

CONVENTION-CADRE DU PAPI D'INTENTION DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE DE MORLAIX



Syndicat Mixte
pour la gestion
des cours d'eau
du Trégor
et du Pays
de Morlaix

CONVENTION-CADRE DU PAPI D'INTENTION DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE DE MORLAIX ETABLIE POUR LES ANNEES 2016 à 2018

Entre

l'Etat, représenté par le Préfet de la région centre, Préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne et le Préfet du département du Finistère, Préfet pilote du PAPI,

et

Le Conseil départemental du Finistère, représenté par

Madame la Présidente du Conseil départemental du Finistère, habilitée à signer la convention par délibération du 4 juillet 2016

et

Morlaix Communauté, représentée par

Monsieur le Président de Morlaix Communauté, habilité à signer la convention par délibération du 29 avril 2016

et

La Ville de Morlaix, représentée par

Madame le Maire de Morlaix, habilitée à signer la convention par délibération du 26 mai 2016

et

le Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix, porteur du PAPI et représenté par

Monsieur le président du Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix, habilité à signer la convention par délibération du 27 avril 2016

Ci-après désignés par « les partenaires »

Préambule

Le présent programme d'actions de prévention des inondations (PAPI d'intention) s'inscrit dans la poursuite d'études lancées depuis 2003 relatives à la réduction du risque inondation sur le bassin de la rivière Morlaix. Il fait suite à la série d'inondations ayant lourdement affecté les zones urbaines de ce bassin au cours de l'hiver 2013-2014.

Les différents partenaires du programme ont souhaité formaliser un plan pour les années 2016 à 2018 visant, par le biais d'actions publiques, à la réduction progressive et durable des dommages aux personnes et aux biens liés aux inondations.

Le dossier de candidature déposé en mars 2015 par le Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix a fait l'objet d'un examen par la Commission mixte inondation (CMI). Cette instance, chargée de la labellisation des PAPI, a émis, lors de sa séance du 9 juillet 2015, un avis favorable à la labellisation du PAPI d'intention de la Rivière de Morlaix.

L'avis favorable de la CMI était assorti d'une réserve imposant le retrait de l'action 6.3 « Phase projet du programme d'aménagements (ralentissement dynamique) pour la protection contre les crues de la Rivière de Morlaix : études de la phase projet ». Cette action ne figure donc pas au programme d'actions de la présente convention cadre.

La CMI a par ailleurs émis certaines recommandations pour lesquelles les réponses détaillées sont apportées en annexe 7 de la présente convention cadre.

Article 1 - Le périmètre du projet :

Le périmètre du PAPI d'intention est celui du bassin versant de la rivière Morlaix composé des bassins versants du Jarlot et du Queffleuth (voir cartographie en annexe 1). Les enjeux directement concernés se situent pour l'essentiel en secteur urbain dans les communes de Morlaix, Saint-Martin-des-Champs et Plourin-les-Morlaix mais les impacts socio-économiques des crues affectent l'ensemble des communes et des activités du bassin versant. Les neuf communes de ce bassin versant sont membres de Morlaix Communauté.

Article 2 - Durée de la convention :

La présente convention concerne la période 2016-2018. La programmation d'actions de prévention des inondations s'échelonnera sur 3 ans à compter de la date de signature de la convention.

Article 3 - Cadre juridique

Les principaux textes applicables dans le cadre de la présente convention sont :

- La Directive 2007/60/CE dite « Directive inondation »
- Le Code de l'Environnement dans son ensemble et en particulier les articles introduits ou modifiés par la loi n°2003-699 du 30/07/03 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (titre II « risques naturels ») et la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Le Décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement ;
- Le Plan de gestion du risque inondation 2016-2021 du 22 décembre 2015 ;
- Le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 du 20 décembre 2015 ;
- Le contrat de Plan Etat- Région du 11 mai 2015 ;
- Le plan de prévention du risque inondation de Morlaix (PPRI) approuvé par arrêté préfectoral du 21 juin 2000 et modifié par l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2004. Il concerne les communes de Plourin-les-Morlaix, Saint-Martin-des-Champs et Morlaix ;
- La stratégie collective du SAGE Léon Trégor adoptée par la CLE du 16 juin 2015 visant à l'amélioration de la connaissance du risque inondation, l'amélioration de la gestion des crises et la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- Le cahier des charges relatif à la labellisation des PAPI.

Article 4 - Objectifs du programme d'actions de prévention des inondations

En s'engageant à soutenir ce projet de prévention des inondations, les partenaires affirment leur volonté de contribuer à réduire les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations en mettant en œuvre une approche intégrée de prévention des inondations selon le programme d'actions décrit ci-après.

Par la mise en œuvre des actions, les partenaires du projet s'engagent, dans le respect de leurs prérogatives respectives, à traiter de manière globale et intégrée les problématiques de gestion des risques d'inondation, de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire, à informer le public pour développer la conscience du risque, et à réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires aux phénomènes naturels prévisibles d'inondations.

Article 5 - Contenu du programme d'action et maîtrise d'ouvrage

Le programme d'actions du projet, objet de la présente convention cadre, a retenu, parmi les 7 définis par le cahier des charges de l'appel à projets PAPI 2011, les axes suivants :

- Axe 0 : L'équipe projet pour l'animation et le pilotage du PAPI,
- Axe 1 : L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
- Axe 5 : Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- Axe 6 : Le ralentissement dynamique.

Chaque action fait l'objet d'une fiche descriptive jointe à la convention (annexe n°2). Ces fiches précisent notamment la maîtrise d'ouvrage, le plan de financement ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation de chaque action.

Les partenaires désignent le Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix comme porteur de projets du PAPI d'intention. Celui-ci est maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions à l'exception de l'action 5-4 pour laquelle la Ville de Morlaix est le maître d'ouvrage. Les lettres d'intention des maîtres d'ouvrages des actions sont présentées en annexe 6 de la présente convention.

Article 6 - Montant et échéancier prévisionnel du projet de prévention des inondations

Sur la durée de la présente convention, le coût prévisionnel global du projet est évalué à 1 277 800 €.

Ce coût global se répartit entre les différents axes du programme de la manière suivante :

- Axe 0 : 180 000 €
- Axe 1 : 118 800 €
- Axe 5 : 847 000 €
- Axe 6 : 132 000 €

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

	2016	2017	2018	Total	
Etat	94 280 €	115 480 €	71 100 €	280 860 €	22 %
Conseil départemental du Finistère	64 980 €	76 800 €	52 260 €	194 040 €	15 %
Morlaix Communauté	77 670 €	77 670 €	0 €	155 340 €	12 %
Ville de Morlaix	128 930 €	126 680 €	0 €	255 610 €	20 %
SMT	174 740 €	186 370 €	30 840 €	391 950 €	31 %
Total	540 600 €	583 000 €	154 200 €	1 277 800 €	100 %
	42 %	46 %	12 %	100 %	

L'annexe financière de la présente convention (annexe 3) détaille la contribution financière de chaque partenaire du projet, pour les actions prévues dans le cadre du programme d'actions.

Les modalités de versement des participations de Morlaix communauté et de la Ville de Morlaix sont définies dans le cadre d'une convention « fille » (annexe 8) établie entre :

le Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix, représenté par Monsieur le président du Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix ;

et

Morlaix Communauté, représentée par Monsieur le Président de Morlaix Communauté ;

et

la Ville de Morlaix, représentée par Madame le Maire de Morlaix.

Article 7 - Propriété intellectuelle

Le porteur de projet s'assure que les données et documents (études, cartes, modélisations...) produits dans le cadre des actions menées au sein du programme d'actions objet de la présente convention sont mis à disposition des cofinanceurs de l'action concernée.

Le cas échéant, une convention spécifique précisant les conditions d'utilisation de ces données pourra être rédigée.

Article 8 - Décision de mise en place de financement

Les décisions de mise en place de financement des actions prévues par la Convention sont prises par les partenaires dans le cadre de leurs règles habituelles et dans la limite des dotations budgétaires annuelles.

Le Conseil départemental du Finistère s'engage à intervenir selon les modalités financières de ses programmes votés annuellement. Sa participation reste subordonnée à l'ouverture des moyens financiers suffisant correspondant aux budgets votés par le Conseil départemental.

Article 9 - Coordination, programmation et évaluation

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions de prévention des inondations, les partenaires coordonnent leur action au sein d'un comité de suivi (COSUI) qui se réunit deux fois par an.

Sa composition (annexe 4) est conforme au cahier des charges des PAPI:

- 1 représentant de l'Etat ;
- 1 représentant du Conseil départemental du Finistère ;
- 1 représentant de Morlaix Communauté ;
- 1 représentant de la Ville de Morlaix ;
- 2 représentants du Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix (son Président et son 1^{er} Vice-Président);

Le comité de suivi est animé conjointement par le représentant de l'Etat et celui du Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix (porteur du PAPI).

Son secrétariat est assuré par le Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix.

Le comité de suivi s'assure de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veille au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre. En particulier, il assure le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées.

Il assure la programmation des différentes actions et est tenu informé des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions. Il peut décider, le cas échéant, de procéder à l'adaptation ou à la révision du programme d'actions du PAPI.

La préparation du travail du comité de suivi est assurée par un comité technique (voir article 10).

Article 10 - Animation et mise en œuvre de la présente convention

L'animation de la présente convention ainsi que la préparation du travail du comité de suivi sont assurées par un comité technique composé de représentants des financeurs, des maîtres d'ouvrage et des partenaires (composition précisée en annexe 5).

Ce comité technique est présidé conjointement par un représentant de l'Etat et un représentant du Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix .

Son secrétariat est assuré par le Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix.

Le comité technique se réunit autant que de besoin et de façon systématique avant les réunions du comité de suivi. Il informe le comité de suivi de l'avancement de la réalisation du programme d'actions, de l'évolution des indicateurs et de toute difficulté éventuelle dans la mise en œuvre des actions.

Le comité technique peut se faire communiquer tous documents, études ou informations relatifs à la mise en œuvre du PAPI, détenus par les maîtres d'ouvrages.

Article 11 - Concertation

L'élaboration et la mise en œuvre du projet font l'objet d'une concertation avec les parties prenantes concernées et notamment les membres du Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix, les communes du périmètre du PAPI, les associations et les acteurs du territoire concernés par la thématique des inondations selon les modalités suivantes :

- Consultation des partenaires du projet PAPI ;
- Présentation des différentes étapes de mise en œuvre du PAPI en comité syndical du Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix ;
- Nombreux contacts et réunions avec l'ensemble des acteurs sus cités lors de la mise en œuvre des actions du PAPI.

Pour ce faire, deux assemblées, complémentaires des comités de suivi et technique, sont mis en place :

- Le comité de concertation : en plus des membres du comité de suivi, il regroupe les représentants des structures socio-professionnelles représentatives des enjeux économiques et environnementaux locaux comme les chambres consulaires, l'union des commerçants du centre-ville de Morlaix, les associations locales impliquées (Bretagne Vivante, l'Association pour la prévention du risque inondation à Morlaix...). Il se réunit en fin d'année pour faire état des réalisations de l'année écoulée et des actions planifiées pour l'année à venir.
- Les groupes de travail : selon les actions, des groupes de travail pourront être constitués. Leur composition variera en fonction de la thématique traitée. Par exemple, l'action 1-4 prévoit la réalisation d'une maquette en 3D du bassin versant de la Rivière de Morlaix. De ce fait, les associations qui utiliseront l'outil dans le cadre de leurs animations seront associées à la phase de conception de l'outil. Les travaux des groupes de travail feront l'objet d'un suivi par le comité de suivi.

Article 12 - Révision de la convention

Les réaffectations de sous-parties d'action d'un maître d'ouvrage vers une ou plusieurs de ses autres actions, qui ne sont pas de nature à modifier les objectifs recherchés ni l'économie du projet, peuvent être opérés par le maître d'ouvrage, après en avoir informé le porteur du PAPI et après accord conjoint des cofinanceurs et des porteurs des actions concernées

Sous réserve que ne soit pas porté atteinte à son économie générale, la présente convention peut être révisée au moyen d'un avenant sans nouvel examen par le comité de labellisation, notamment pour permettre :

- une modification du programme d'action initialement arrêté ;
- une modification de la répartition des financements initialement arrêtée ;
- l'adhésion d'un nouveau partenaire au programme d'actions ;
- la prise en compte de nouvelles dispositions réglementaires et législatives.

Pendant la durée de la convention, chaque partenaire du projet peut proposer un avenant.

Le comité technique évalue l'opportunité de l'avenant proposé et transmet cette évaluation au comité de suivi qui décide des suites à donner à la proposition d'avenant.

Si l'un des signataires de la présente convention estime que les modifications envisagées, par leur ampleur (financière ou technique), remettent en cause l'équilibre général du projet tel qu'il a été labellisé initialement, il est fondé à saisir le comité de labellisation compétent, qui déterminera si le projet modifié doit faire l'objet d'une nouvelle procédure de labellisation.

Article 13 - Résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée faute d'accord entre les partenaires du projet. Dans ce cas, la demande de résiliation est accompagnée d'un exposé des motifs présenté en comité de suivi. Elle fera l'objet d'une saisine des assemblées délibérantes de chacun des partenaires et d'une information au comité de labellisation compétent.

La décision de résiliation a la forme d'un avenant à la convention qui précise, le cas échéant, les conditions d'achèvement des opérations en cours d'exécution.

Article 14 - Litiges

En cas de litige sur les dispositions contractuelles et les engagements financiers, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Rennes.

Article 15 – Liste des annexes à la convention-cadre

Annexe 1 : Carte du périmètre du PAPI d'intention

Annexe 2 : Fiches actions du PAPI d'intention

Annexe 3 : Tableau financier général et tableau prévisionnel annuel

Annexe 4 : Composition prévisionnelle du Comité de suivi

Annexe 5 : composition prévisionnelle du Comité technique

Annexe 6 : Lettres d'intention

Annexe 7 : Réponses aux réserves et recommandations émises par la Commission Mixte Inondation

Annexe 8 : Convention de définition des modalités de versement des contributions financières pour les actions du PAPI d'intention de la Rivière de Morlaix cofinancées par la Ville de Morlaix et Morlaix Communauté

Pour l'Etat
Nacer MEDDAH



Le Préfet coordonnateur de bassin

Pour l'Etat



Le Préfet du Finistère

Pour le Conseil départemental
du Finistère



La Présidente

Pour le Syndicat Mixte pour la gestion des
cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix

Syndicat Mixte pour la gestion des cours
d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
Place G. Kreléz - CS 20990 - 29665 MORLAIX CEDEX
Tél 02 98 15 15 15 - Fax 02 98 15 15 20

Le Président

Pour la Ville de Morlaix




Le Maire

Pour Morlaix Communauté

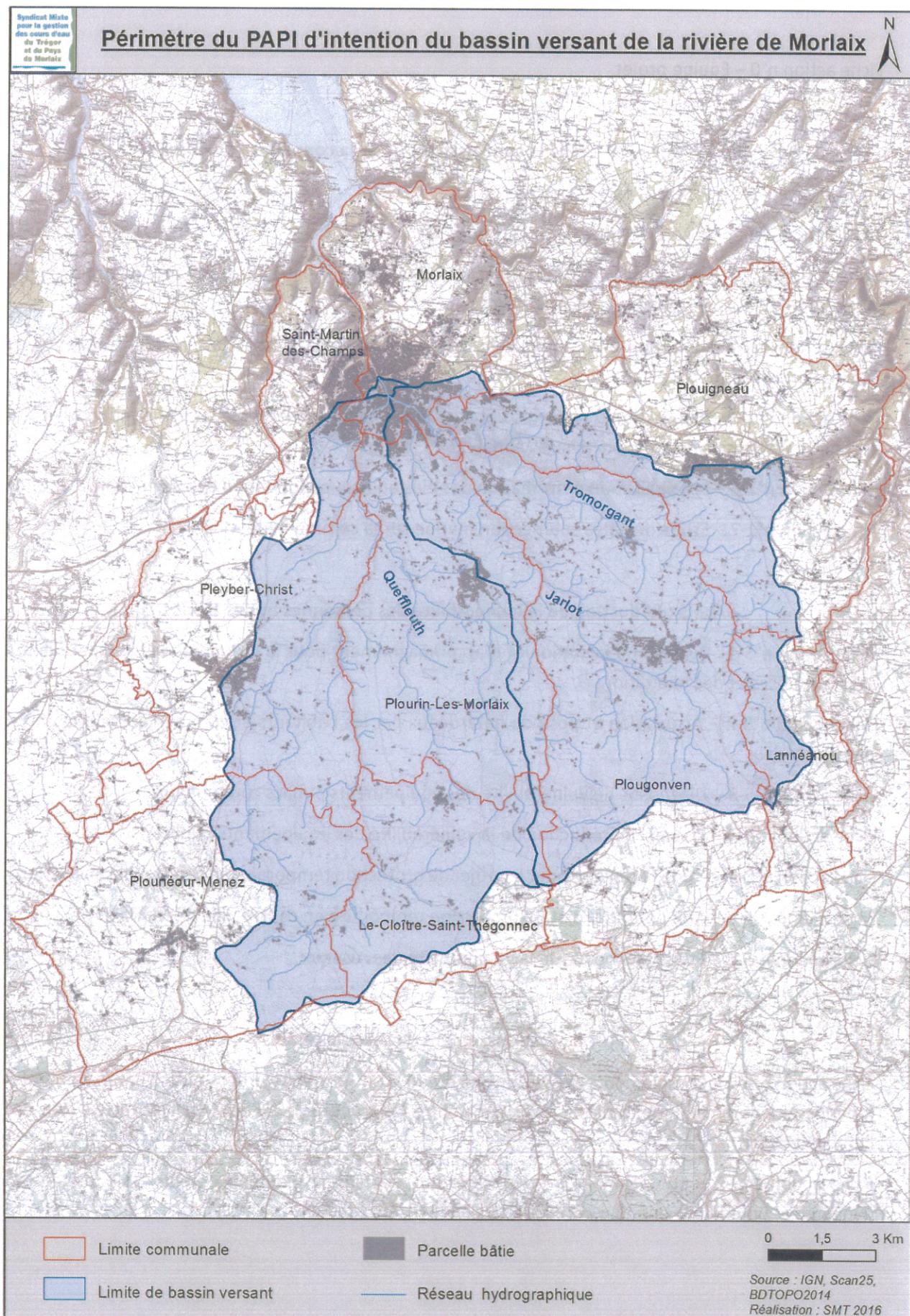

Le Président


28 SEP. 2016

ANNEXES

832 8 2018

Annexe 1 : Carte du périmètre du PAPI d'intention



Annexe 2 : Fiches actions du PAPI d'intention

Fiche action n°0 – Equipe projet

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n°1-1 – Pose de repères de crue

Fiche action n°1-2 – Pose d'échelles limnimétriques

Fiche action n°1-3 – Rédaction d'un document de vulgarisation relatif au risque inondation et à sa gestion sur le bassin versant de la rivière Morlaix

Fiche action n°1-4 – Création d'une maquette 3D du bassin versant de la Rivière de Morlaix pour l'animation auprès des scolaires

Fiche action n°1-5 – Elaboration d'une exposition itinérante pour présenter le risque inondation et sa gestion sur le bassin versant de la rivière Morlaix

Fiche action n°1-6 – Sensibilisation et formation des élus au risque inondation et à sa gestion

Fiche action n°1-7 – Etude de l'aléa submersion marine sur la commune de Morlaix

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n°5-1 : Dispositif d'incitation et d'accompagnement pour la réduction de la vulnérabilité des entreprises et des habitations

Fiche action n°5-2 – Acquisition et pose de batardeaux par les habitants et commerçants du centre-ville de Morlaix

Fiche action n°5-3 – Diagnostic de vulnérabilité des équipements publics communaux

Fiche action n°5-4 – Travaux de réduction de la vulnérabilité des équipements publics

Fiche action n°5-5 – Etude technique pour le projet de protection temporaire en centre-ville de Morlaix

Fiche action n°5-6 – ACB pour le projet de protection temporaire en centre-ville de Morlaix

Fiche action n°5-8 – Etude diagnostic de la vulnérabilité des réseaux

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Fiche action n°6-1 – Compléments et révision de l'étude avant-projet du programme d'aménagements (ralentissement dynamique) pour la protection contre les crues de la rivière Morlaix : mise à jour de l'étude de 2004

Fiche action n°6-2 – Etude juridique et foncière du programme d'aménagements (ralentissement dynamique) pour la protection contre les crues de la rivière Morlaix

Fiche action n°0 – Equipe projet : Animation pour la mise en œuvre du projet

Objectif

La mise en œuvre des actions du PAPI d'intention par le Syndicat Mixte du Trégor nécessite qu'il se dote d'un chargé de mission.

Le chargé de mission PAPI sera chargé des tâches suivantes :

- Porter la mise en œuvre des différentes actions du PAPI d'intention sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Trégor d'une part et accompagner la Ville de Morlaix pour les actions dont elle est maître d'ouvrage. Le chargé de mission aura notamment en charge les actions d'information et de sensibilisation, tant au niveau de la conception des supports d'animation et que l'animation elle-même. Il assurera également le pilotage des études nécessaires (fiches 1-7, 5-5, 5-6, 6-1 et 6-2), des diagnostics de vulnérabilité (fiches 5-2 et 5-3) et des travaux de réduction de la vulnérabilité ;
- Assurer l'information et l'animation des comités de suivi, techniques et de suivi du PAPI ; participer aux réunions de travail des actions du PAPI ;
- Assurer une mission d'animation et de communication transversale à toutes les actions du PAPI, et notamment assurer le lien entre l'ensemble des partenaires ;
- Assurer le lien avec le avec les préconisations du SAGE Léon-Trégor ;
- Appuyer les communes de l'amont du bassin versant dans l'élaboration et la mise en œuvre de schéma de gestion des eaux pluviales.

Description de l'action

Recrutement d'un chargé de mission à plein temps.

Territoire concerné

L'ensemble du bassin versant de la rivière de Morlaix

Modalités de mise en œuvre

Le chargé de mission est recruté par le Syndicat Mixte du Trégor. Il bénéficiera des moyens administratifs transversaux de la structure.

Le financement du poste sera soumis à un plan prévisionnel d'activités

Echéancier prévisionnel

Cette action est prévue sur la durée du PAPI d'intention.

Plan de financement

Un montant total de 180 000 € est à planifier pour les trois ans, correspondant aux coûts du chargé de mission.

Syndicat Mixte du Trégor	Etat	Conseil départemental du Finistère	Morlaix Communauté	Ville de Morlaix
36 000 €	72 000 €	72 000 €	-	-
20 %	40 %	40 %	-	-

Indicateur de suivi

La demande de financement et le paiement s'accompagnera d'un planning prévisionnel et bilan d'activité conforme au modèle des financeurs.

Fiche action n°1-1 – Pose de repères de crue

Objectif

Les repères participent au maintien de la mémoire des crues et donc à la sensibilisation des populations au risque d'inondation. Malgré des inondations récentes, il est indispensable de s'assurer de la conservation du souvenir de ces évènements, pour les nouveaux habitants et les générations futures. Il est également nécessaire de préserver le souvenir des principales crues historiques.

Description de l'action

La Ville de Morlaix s'est déjà dotée de 4 plaques de granite sur lesquelles figurent les niveaux atteint lors des crues de 1974, 1995 et 2000.

Pour Morlaix, l'objectif est double :

- Mettre à jour les 4 plaques de granite avec l'indication des crues de l'hiver 2013-2014.
- Compléter ces plaques par la pose de 4 repères de crue normalisés.

Pour les communes de Saint-Martin-des-Champs et Plourin-lès-Morlaix, où les inondations sont plus limitées, la pose d'un repère par commune est prévue.

Territoire concerné

Les communes les plus exposées aux inondations (99% des zones urbanisées exposées à l'inondation centennale) : Morlaix, Saint-Martin-des-Champs et Plourin-lès-Morlaix.

Modalités de mise en œuvre

- En concertation avec les trois communes concernées, le Syndicat Mixte procédera à l'identification des bâtiments ou équipements publics où la pose des repères apparaîtra la plus opportune, en fonction des informations disponibles sur les niveaux atteints par les inondations historiques.
- Le Syndicat Mixte fera réaliser par un géomètre le niveling précis nécessaire au positionnement correct des repères de crues.
- Le Syndicat Mixte passera commande pour la fourniture et la pose des repères de crue.

Echéancier prévisionnel

Cette action est prévue la première année du PAPI d'intention.

Plan de financement

Le budget prévisionnel de l'action est de 4 320 € TTC (420 € pour la fabrication ; 180 € pour la mission géomètre ; 180 € pour la mise à jour de chacune des 4 plaques de granite).

Syndicat Mixte du Trégor	Etat	Conseil départemental du Finistère	Morlaix Communauté	Ville de Morlaix
864 €	2 160 €	1 296 €*	-	-
20 %	50 %	30 %	-	-

* Montant des dépenses subventionnables pour l'ensemble des actions de l'axe 1.1 à 1.6 : 58 800 € TTC .

Indicateur de suivi / réussite

Nombre de repères de crue posés.

Fiche action n°1-2 – Pose d'échelles limnimétriques

Objectif

Afin de disposer d'un meilleur suivi des épisodes de crue, la Ville de Morlaix envisage de se doter de 4 échelles limnimétriques.

Description de l'action

Le Syndicat Mixte du Trégor procédera à l'acquisition et à la pose de 4 échelles limnimétriques graduées, qui seront placées sur les piles des 4 ponts. La lecture de ces règles devra s'effectuer depuis des endroits sûrs lors des fortes eaux.

Territoire concerné

La commune de Morlaix.

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage de la Ville de Morlaix

Echéancier prévisionnel

Cette action est prévue la première année du PAPI d'intention, en parallèle à la pose des repères de crue.

Plan de financement

Le budget prévisionnel de l'action est de 3 480 € TTC (acquisition et pose, dont coût de nivellation).

Syndicat Mixte du Trégor	Etat	Conseil départemental du Finistère	Morlaix Communauté	Ville de Morlaix
696 €	1 740 €	1 044 €*	-	-
20 %	50 %	30 %	-	-

* Montant des dépenses subventionnables pour l'ensemble des actions de l'axe 1.1 à 1.6 : 58 800 € TTC .

Indicateur de suivi / réussite

Nombre d'échelles posées

Fiche action n°1-3 – Rédaction d'un document de vulgarisation relatif au risque inondation et à sa gestion sur le bassin versant de la rivière Morlaix

Objectif

Depuis 2003, plusieurs études hydrauliques ont été conduites sur le bassin versant de la rivière Morlaix, sans que leur contenu ait fait l'objet d'une communication appropriée aux acteurs locaux. De même, la connaissance relative aux inondations, récentes et plus anciennes (modalités de survenance, impacts), ainsi qu'aux initiatives de protection et de gestion déjà mises en place, est elle aussi imparfaite.

L'objectif est donc d'élaborer un document – non plus scientifique ou technique mais bien de vulgarisation, donc grand public – qui synthétise et valorise ces connaissances.

Description de l'action

Cette action est prévue en deux temps :

- Il s'agit dans un premier de temps de rassembler l'ensemble des connaissances scientifiques et techniques disponibles relatives au fonctionnement du bassin versant, aux dynamiques des phénomènes de crue, en lien avec les conditions naturelles et les aménagements humains (recherche dans les archives), aux enseignements des inondations historiques, aux aménagements déjà réalisés, etc. Cette première étape permettra de constituer un matériau dans lequel les différentes actions de communication, de sensibilisation et de renforcement de la culture du risque pourront puiser.
- Il s'agit dans un second temps, à partir de ces connaissances ainsi rassemblées, de rédiger un document de vulgarisation, sous la forme par exemple d'une brochure, illustrée et accessible à tous les publics. Ce document est également destiné à être mis en ligne sur les sites web des différents acteurs du programme.

Territoire concerné

Bassin versant de la rivière Morlaix

Modalités de mise en œuvre

Le travail préalable de rassemblement des connaissances disponibles sera réalisé par le chargé de mission PAPI. Ensuite, le Syndicat Mixte du Trégor procédera au recrutement d'un prestataire chargé du maquettage du document de vulgarisation.

L'élaboration et la rédaction par le chargé de mission de ce document sera suivie et encadrée par un groupe de travail ad hoc, qui sera mis en place dès la rédaction du cahier des charges de la prestation, afin que celle-ci corresponde bien aux attentes des différents acteurs.

Cette brochure sera disponible en version papier et en version numérique.

Echéancier prévisionnel

Au cours de la première année du PAPI d'intention.

Plan de financement

Le budget prévisionnel de l'action est de 10 800 € TTC (4 800 € de prestation et 6 000 € de reproduction papier : 10 000 exemplaires).

Syndicat Mixte du Trégor	Etat	Conseil départemental du Finistère	Morlaix Communauté	Ville de Morlaix
2 160 €	5 400 €	3 240 €*	-	-
20 %	50 %	30 %	-	-

* Montant des dépenses subventionnables pour l'ensemble des actions de l'axe 1.1 à 1.6 : 58 800 € TTC .

Indicateur de suivi / réussite

Nombre d'exemplaires diffusés.

Nombre de partenaires qui diffusent l'outil.

Fiche action n°1-4 – Crédation d'une maquette 3D du bassin versant de la Rivière de Morlaix pour l'animation auprès des scolaires

Objectif

Parmi les publics jugés prioritaires en matière d'information et de sensibilisation au risque inondation et à sa gestion figurent les scolaires. L'objectif est donc de proposer aux établissements du primaire et des collèges des interventions sur ce thème. Parmi les supports d'animation, il a été retenu de doter le Syndicat d'une maquette 3D du bassin versant.

Description de l'action

Dans un premier temps, le chargé de mission PAPI prendra contact avec les établissements scolaires (23 écoles primaires et 5 collèges) du bassin versant afin de définir avec le corps enseignant, et en fonction des publics, la nature et le contenu des interventions souhaitées. Ces interventions se feront notamment autour d'une maquette 3D du bassin versant, représentant de façon simplifiée mais pédagogique le fonctionnement des bassins versants et des cours d'eau et permettant aux enfants d'intervenir par retrait ou ajout de certains éléments (digues, bâtiments...).

Cette action d'information et de sensibilisation sera élargie au-delà de la question du risque inondation pour embrasser l'ensemble des problématiques des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Territoire concerné

Les établissements scolaires du bassin versant de la rivière Morlaix.

Modalités de mise en œuvre

Ces animations ont vocation à être intégrées au catalogue proposé par les associations locales. Les animateurs de ces associations bénéficieront néanmoins d'une formation préalable, assurée par le chargé de mission PAPI, relative au thème des inondations et de leur gestion, ainsi qu'à l'usage de la maquette.

La maquette sera intégrée à l'antenne morlaisienne de l'espace des sciences en cours de création dans les locaux de l'ancienne manufacture des tabacs. L'ouverture est prévue en 2018.

Le Syndicat procédera au recrutement d'un prestataire pour concevoir et fabriquer la maquette 3D du bassin versant.

Echéancier prévisionnel

Elaboration de la maquette 3D du bassin versant : année 1 du PAPI d'intention.

Interventions en milieu scolaire : les 3 ans du PAPI d'intention.

Plan de financement

Le budget prévisionnel pour la réalisation de la maquette est de 16 800 € TTC.

Syndicat Mixte du Trégor	Etat	Conseil départemental du Finistère	Morlaix Communauté	Ville de Morlaix
3 360 €	8 400 €	5 040 €*	-	-
20 %	50 %	30 %	-	-

* Montant des dépenses subventionnables pour l'ensemble des actions de l'axe 1.1 à 1.6 : 58 800 € TTC .

Indicateur de suivi / réussite

Nombre de classes sensibilisées. Nombre d'écoles ayant bénéficié du prêt de la maquette.

Fiche action n°1-5 – Elaboration d'une exposition itinérante pour présenter le risque inondation et sa gestion sur le bassin versant de la rivière Morlaix

Objectif

Il s'agit de créer une exposition destinée à présenter, dans son ensemble, la stratégie de protection contre les inondations sur l'ensemble du périmètre du PAPI. Cet outil sera complémentaire à la maquette 3D du bassin versant de la Rivière de Morlaix (Action 1-4).

Description de l'action

Afin de toucher le grand public, le type d'outil pédagogique retenu est une exposition itinérante, constituée de panneaux d'exposition.

Cette exposition présentera les risques inondations affectant le bassin versant : historique des inondations, explication du fonctionnement des bassins versants et des phénomènes de crues et d'inondation, explication des impacts, présentation des moyens de prévention déjà mis en œuvre et ceux prévus par le PAPI d'intention.

Une version numérique sera accessible via les sites des principaux partenaires du PAPI et utilisable pour des projections lors de réunions publiques.

Territoire concerné

Toutes les communes du bassin versant de la Rivière de Morlaix

Modalités de mise en œuvre

Le chargé de mission PAPI rédigera les contenus. Dans un second temps, il fera appel à un prestataire pour finaliser ce travail de synthèse et maquetter les panneaux (jusqu'au bon à tirer). Enfin, le Syndicat Mixte procédera à la fabrication de l'exposition.

Cette exposition sera mise à la disposition des communes (et des institutions publiques) qui en feront la demande, pour une durée préalablement définie. Le chargé de mission PAPI pourra être présent lors de son installation et lors des manifestations qui pourront être prévues autour de cette exposition.

Echéancier prévisionnel

Conception et livraison : Année 1 du PAPI d'intention

Plan de financement

Le budget prévisionnel de l'action est de 18 000 € TTC (prestations sous-traitées de la conception/rédaction jusqu'à la fabrication des panneaux).

Syndicat Mixte du Trégor	Etat	Conseil départemental du Finistère	Morlaix Communauté	Ville de Morlaix
3 600 €	9 000 €	5 400 €*	-	-
20 %	50 %	30 %	-	-

* Montant des dépenses subventionnables pour l'ensemble des actions de l'axe 1.1 à 1.6 : 58 800 € TTC .

Indicateur de suivi / réussite

Nombre de mises en prêt de l'exposition

Fiche action n°1-6 – Sensibilisation et formation des élus et des techniciens au risque inondation et à sa gestion

Objectif

Avec les scolaires et le grand public, les élus et les techniciens des services communaux et intercommunaux constituent le troisième public vers lequel un effort particulier sera fait en matière de sensibilisation et d'information.

Au-delà des connaissances relatives aux risques inondations affectant le bassin versant, il s'agit également de proposer une information relative à la responsabilité des élus et des services en matière de prévention du risque inondation et de gestion des crises d'une part, aux différents outils qu'ils peuvent mettre en œuvre (notamment dans le cadre du PAPI) en la matière d'autre part.

Description de l'action

Il s'agit de concevoir puis de mettre en place des séances d'une demi-journée de sensibilisation et de formation des élus du bassin versant. Les thèmes de 2 séances sont prédefinis :

1. Le risque inondation sur le bassin versant de la rivière Morlaix : phénomènes physiques et influence des aménagements humains. Intérêts et limites des différentes techniques visant à limiter les débordements.
2. La gestion du risque inondation par les collectivités. Partage des responsabilités avec l'Etat, obligations réglementaires des collectivités, maîtrise de l'urbanisation et renouvellement urbain en zone inondable, gestion de crise.

La troisième séance proposée pourra concerner le ralentissement dynamique des crues avec la visite d'un territoire déjà protégé par ce type d'aménagements.

Territoire concerné

Toutes les communes du bassin versant.

Modalités de mise en œuvre

Le chargé de mission PAPI, en concertation étroite avec les collectivités concernées, définira précisément le contenu des trois séances. Pour chaque séance, le Syndicat Mixte pourra faire appel à un intervenant spécialiste du sujet traité.

Echéancier prévisionnel

Les deux premières séances sont prévues dans les 18 premiers mois du PAPI. La troisième pourra être programmée en début d'année 3.

Plan de financement

Le budget prévisionnel de l'action est de 5 400 € TTC et concerne le recours à un intervenant spécialisé par séance (1800 € TTC par séance, comprenant la préparation de l'intervention, l'intervention, les frais de déplacement).

Syndicat Mixte du Trégor	Etat	Conseil départemental du Finistère	Morlaix Communauté	Ville de Morlaix
1 080 €	2 700 €	1 620 €*	-	-
20 %	50 %	30 %	-	-

* Montant des dépenses subventionnables pour l'ensemble des actions de l'axe 1.1 à 1.6 : 58 800 € TTC .

Indicateur de suivi / réussite

Nombre de participants.

Nombre de structures représentées.

Fiche action n°1-7 – Etude de l'aléa submersion marine sur la commune de Morlaix

Objectif

A Morlaix, deux phénomènes peuvent conduire à des débordements d'eau de mer : le refoulement d'eau de mer par le réseau pluvial dans les cas de niveau aval défavorables ; la submersion directe par la marée par débordement au niveau du port (seule la cote marine détermine alors ces débordements).

Description de l'action

Il s'agit de réaliser une étude du risque de submersion marine : description et modélisation des modalités de survenance, estimation des fréquences, estimation des impacts économiques.

Compte tenu d'une part de l'existence d'études hydrauliques antérieures qui ont, partiellement, abordé ces questions et, d'autre part, d'interprétations divergentes de la part de différents acteurs quant à l'importance des phénomènes de submersion marine et des conjonctions de ces submersions avec les crues (influence des marées sur les inondations), il est envisagé de travailler en deux temps :

- Recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, dont la mission sera :
 - De procéder à une analyse critique des connaissances disponibles, issues des études antérieures, puis de présenter ces résultats aux acteurs locaux pour qu'ils se les approprient.
 - De rédiger ensuite, en concertation avec les acteurs locaux, un cahier des charges pour une étude complémentaire de l'aléa submersion marine.
 - Si nécessaire, cette assistance à maîtrise d'ouvrage appuiera également le maître d'ouvrage pendant la durée de l'étude.
- Recrutement d'un bureau d'étude spécialisé pour mener l'étude. La prestation prévoira la réalisation d'un modèle hydraulique pour simuler la conjonction d'événements marées / crue en vue d'une meilleure connaissance des aléas. En complément des rapports d'étude, cette prestation comprendra la rédaction d'un document de synthèse pédagogique.

Territoire concerné

Ville de Morlaix

Modalités de mise en œuvre

Etude réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Trégor

Echéancier prévisionnel

Années 1 et 2 du PAPI

Plan de financement

Le budget prévu est de 60 000 € TTC (9 600 € TTC pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et 50 400 € TTC pour l'étude de l'aléa submersion marine).

Syndicat Mixte du Trégor	Etat	Conseil départemental du Finistère	Morlaix Communauté	Ville de Morlaix
12 000 €	30 000 €	18 000 €*	-	-
20 %	50 %	30 %	-	-

* Montant des dépenses subventionnables pour les actions 1.7, 5.5, 5.6, 6.1 relevant d'études d'aide à la décision pour la réduction de l'aléa : 282 000 € TTC .

Indicateur de suivi / réussite

Réalisation de l'étude.

Fiche action n°5-1 : Dispositif d'incitation et d'accompagnement pour la réduction de la vulnérabilité des entreprises et des habitations

Objectif

Il s'agit de proposer, gratuitement, aux propriétaires d'habitations et d'entreprises exposées des diagnostics de vulnérabilité de leur bâtiment.

Description de l'action

Afin d'aider les particuliers et les entreprises à identifier les mesures de réduction de la vulnérabilité susceptibles de réduire l'impact des inondations sur leurs biens et leurs activités, le Syndicat Mixte du Trégor recruterá un prestataire spécialisé afin d'opérer des « diagnostics vulnérabilité ». De tels diagnostics consistent à évaluer la vulnérabilité des locaux et de l'activité, les causes de l'inondation (débordements des rivières, des réseaux, ruissellements) et à définir des mesures de réduction de vulnérabilité.

Ces diagnostics étudieront notamment l'opportunité et la faisabilité de la pose de batardeaux et de dispositifs complémentaires (clapets anti-retour, pompes). D'une durée de 1 à 2 heures, en présence du chef d'entreprise ou du propriétaire, ils se concrétisent par la remise d'un rapport d'évaluation et de préconisations.

Ces diagnostics seront proposés gratuitement aux particuliers et aux entreprises. Dès le lancement du PAPI d'intention, une information sera réalisée par le Syndicat Mixte vers les entreprises puis celles-ci devront se manifester auprès de la collectivité pour bénéficier d'un diagnostic.

Le cadre réglementaire dans lequel inscrire cette action (OPAH, PIG¹...) sera défini par le chargé de mission et les services concernés de la Ville de Morlaix.

Territoire concerné

Ville de Morlaix

Modalités de mise en œuvre

Le Syndicat Mixte procédera au recrutement d'un prestataire spécialisé, dans le cadre d'un appel d'offres. Il reviendra à ce prestataire de gérer toute la partie organisationnelle relative à l'information téléphonique des entreprises, la prise de rendez-vous puis la partie technique (visite, rapport).

Echéancier prévisionnel

Durée du PAPI d'intention

¹ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Programme d'Intérêt Général.

Plan de financement

Le nombre de locaux professionnels est d'environ 250 dans la ville de Morlaix. Et le nombre d'habitations est d'une vingtaine. L'opération est dimensionnée pour permettre la protection d'une centaine de bâtiments.

	Nombre de diagnostics	Coût total diagnostics	Suivi-animation	Total
Habitants	20	12 000 € TTC	1 200 € TTC	13 200 € TTC
Entreprises	250	150 000 € TTC	16 800 € TTC	166 800 € TTC

	Syndicat Mixte du Trégor	Etat	Conseil départemental du Finistère	Morlaix Communauté	Ville de Morlaix
Habitants	2 640 €	6 600 €	1 980 €*	1 980 €	-
	20 %	50 %	15 % **	15 %	-
Entreprises	33 360 €	33 360 €	25 020 €*	33 360 €	41 700 €
	20 %	20 %	15 % **	20 %	25 %

* Montant des dépenses subventionnables pour les actions 5.1, 5.3, 5.8 relevant des études et diagnostic d'aide à la décision concernant la réduction de la vulnérabilité : 90 000€ TTC et taux d'aide à 30 %.

** Taux résultant du plafonnement des dépenses subventionnables à 30%

Indicateur de suivi / réussite

Nombre de diagnostics réalisés.

Pourcentage d'atteinte de l'objectif de 100 locaux diagnostiqués.

Fiche action n°5-2 – Acquisition de batardeaux pour la protection du centre-ville de Morlaix

Objectif

Lors des inondations, et dès les premiers débordements, les commerces et les habitations du centre-ville de Morlaix sont touchés, par des hauteurs d'eau limitées (en général inférieures à un mètre). Afin de protéger le bâti concerné, il est envisagé de doter les ouvertures de chaque bâtiment de batardeaux.

Description de l'action

Le Syndicat Mixte proposera aux propriétaires de logements en rez-de-chaussée et aux entreprises (pour l'essentiel des commerces) de s'équiper de batardeaux et du matériel annexe (glissières, joints d'étanchéité, clapets anti-retours...). Les travaux inhérents à leur mode de fixation, aux rectifications des états de surface (sols et murs) et au réglage des montants des portes resteront de la responsabilité et à la charge des propriétaires. Le SMT pourra faciliter l'organisation d'un groupement de commandes permettant aux commerçants et aux particuliers de limiter ces frais de pose.

Territoire concerné

Ville de Morlaix

Modalités de mise en œuvre

Le Syndicat Mixte engagera une campagne d'information ciblée auprès des particuliers et des commerces concernés (réunion d'information, porte à porte, plaquettes d'information).

Il prendra en charge l'acquisition et la mise à disposition des matériels de protection recommandés lors du diagnostic. Pour ce faire, il engagera une consultation visant à retenir un prestataire en capacité de fournir les matériels attendus, conformément aux préconisations des diagnostics.

La pose et l'entreposage des équipements resteront à la charge des commerçants et des particuliers.

Pour la durée du PAPI d'intention, et compte tenu du nombre important de bâtiments concernés (environ 270), il a été arrêté que 100 bâtiments pourront faire l'objet de cette aide. Seront donc aidés les 100 premiers dossiers déposés par les propriétaires.

Echéancier prévisionnel

Durée du PAPI d'intention, avec une priorité de déploiement pour 2016 et 2017

Plan de financement

Le budget global pour la dotation des locaux de particuliers et de commerçants est évalué à 480 000 € TTC.

Syndicat Mixte du Trégor	Etat	Conseil départemental du Finistère	Morlaix Communauté	Ville de Morlaix
240 000 €	-	-	120 000 €	120 000 €
50 %	-	-	25 %	25 %

Indicateur de suivi / réussite

Nombre de locaux dotés de batardeaux

Ratio nombre de locaux diagnostiqués/nombre de locaux équipés.

Fiche action n°5-3 – Diagnostics de vulnérabilité des équipements publics

Objectif

Il s'agit de réaliser un diagnostic de vulnérabilité pour chacun des équipements publics exposés de la Ville de Morlaix.

Description de l'action

Afin d'aider les gestionnaires des équipements publics concernés à identifier les mesures de réduction de la vulnérabilité susceptibles de réduire l'impact des inondations sur le patrimoine et le fonctionnement des établissements, le Syndicat Mixte du Trégor recruterá un prestataire spécialisé afin de proposer des « diagnostics de vulnérabilité ». De tels diagnostics consistent à évaluer la vulnérabilité des locaux et de l'activité, et à définir des mesures de réduction de vulnérabilité.

Les diagnostics étudieront notamment l'opportunité et la faisabilité de la pose de batardeaux. D'une durée de 2 à 4 heures, en présence du responsable de l'équipement public et du responsable du personnel y travaillant, ils se concrétisent par la remise d'un rapport d'évaluation et de préconisations. Ce rapport fait l'objet d'une présentation aux personnes concernées.

Territoire concerné

Ville de Morlaix : les écoles maternelle et primaire du Poan Ben, le Théâtre de Morlaix et le centre communal d'action sociale.

Modalités de mise en œuvre

La Syndicat Mixte du Trégor recruterá un prestataire spécialisé par appel d'offres (même procédure que pour les diagnostics chez les particuliers et les commerçants).

Echéancier prévisionnel

Année 1 et 2 du PAPI.

Plan de financement

Le nombre de sites concernés est de 3. Le budget est de 9 000 € TTC soit 3 000 € par bâtiment.

Syndicat Mixte du Trégor	Etat	Conseil départemental du Finistère	Morlaix Communauté	Ville de Morlaix
2 250 €	4 500 €	*-	-	2 250 €
25 %	50 %	-	-	25 %

* Plafond des dépenses subventionnables pour les actions 5.1, 5.3, 5.8 relevant des études et diagnostic d'aide à la décision concernant la réduction de la vulnérabilité atteint. (90 000€ sur 3 ans et taux d'aide à 30%).

Indicateur de suivi / réussite

Nombre de bâtiments publics diagnostiqués.

Fiche action n°5-4 – Travaux de réduction de la vulnérabilité des équipements publics

Objectif

Cette action concerne la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité des équipements publics préconisés par le diagnostic de vulnérabilité.

Description de l'action

Le diagnostic de vulnérabilité des 3 équipements publics aura identifié et recommandé l'adoption de mesures de réduction de la vulnérabilité pour chaque bâtiment étudié. Les gestionnaires de ces bâtiments pourront dès lors mettre en œuvre les travaux correspondants, comme par exemple la pose de batardeaux, ou l'adaptation des équipements...

Territoire concerné

Ville de Morlaix

Modalités de mise en œuvre

La ville de Morlaix assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Echéancier prévisionnel

Durée du PAPI d'intention.

Plan de financement

Le coût moyen des mesures de réduction de la vulnérabilité par bâtiment public a été estimé à 20 000 € HT, dont la moitié concerne l'acquisition et la pose de batardeaux. Le budget total est estimé à 100 000 € HT.

Syndicat Mixte du Trégor	Etat	Conseil départemental du Finistère	Morlaix Communauté	Ville de Morlaix
-	-	-	-	100 000 € HT
-	-	-	-	100 %

Indicateur de suivi / réussite

Nombre bâtiments publics équipés de protections.

Fiche action n°5-5 – Etude technique pour le projet de protection temporaire en centre-ville de Morlaix

Objectif

La Ville de Morlaix a envisagé la solution d'un dispositif de protection temporaire d'une partie des commerces du centre-ville dans le secteur le plus fréquemment impacté par les débordements. Les premières investigations conduites par la Ville doivent être finalisées par un bureau d'études spécialisé.

Description de l'action

Le dispositif, constitué de palplanches en aluminium fixées à des poteaux amovibles fixés en bordure des trottoirs, permettrait de canaliser le débit débordé du Queffleuth rue de Brest évitant ainsi l'inondation des bâtiments à l'ouest de la place. L'eau ainsi canalisée rejoindrait la galerie principale, à l'aval de la confluence des deux galeries latérales.

Le dispositif doit faire l'objet d'un dimensionnement définitif et d'une étude comparative des solutions disponibles sur le marché des « barrières anti-crue ».

Territoire concerné

Ville de Morlaix

Modalités de mise en œuvre

Le Syndicat Mixte procédera au recrutement d'un bureau d'étude spécialisé pour l'étude de dimensionnement et le choix de la solution technique la mieux adaptée.

Echéancier prévisionnel

Dernière année du PAPI d'intention après évaluation du dispositif de protections individuelles mis en place à partir de la 1^{ère} année du PAPI d'intention. La pertinence de ce dispositif sera analysée par analyse coût-bénéfice tenant compte du déploiement des protections individuelles et du dimensionnement du projet de ralentissement dynamique en amont du bassin versant de la Rivière de Morlaix.

Plan de financement

Le budget prévisionnel de cette expertise est de 18 000 € TTC.

Syndicat Mixte du Trégor	Etat	Conseil départemental du Finistère	Morlaix Communauté	Ville de Morlaix
3 600 €	9 000 €	5 400 €*	-	-
20 %	50 %	30 %	-	-

* Montant des dépenses subventionnables pour les actions 1.7, 5.5, 5.6, 6.1 relevant d'études d'aide à la décision pour la réduction de l'aléa : 282 000 € TTC .

Indicateur de suivi / réussite

Réalisation de l'étude

Fiche action n°5-6 – ACB et AMC pour le projet de protection temporaire en centre-ville de Morlaix

Objectif

En lien avec l'action précédente (5-5), une analyse coûts-bénéfices du dispositif sera réalisée, afin d'estimer l'opportunité économique du dispositif.

Description de l'action

L'étude nécessite :

- Une étude hydraulique, visant à évaluer l'incidence hydraulique, pour différentes occurrences de crue, du dispositif de protection sur le secteur et les enjeux concernés par la protection ;
- Une étude économique (analyse coûts-bénéfices et analyse multi-critères) proprement dite, visant à évaluer les bénéfices attendus du dispositif (coût moyen annuel des dommages avec et sans protection) et donc les dommages évités moyens annuels, puis notamment l'indicateur synthétique Valeur Actualisée Nette (VAN).

Territoire concerné

Ville de Morlaix

Modalités de mise en œuvre

La commune de Morlaix procédera au recrutement d'un bureau d'étude spécialisé

Echéancier prévisionnel

Dernière année du PAPI d'intention, en lien avec l'action 5-5.

Plan de financement

Le budget prévisionnel est de 48 000 € TTC.

Syndicat Mixte du Trégor	Etat	Conseil départemental du Finistère	Morlaix Communauté	Ville de Morlaix
9 600 €	24 000 €	14 400 €*	-	-
20 %	50 %	30 %	-	-

* Montant des dépenses subventionnables pour les actions 1.7, 5.5, 5.6, 6.1 relevant d'études d'aide à la décision pour la réduction de l'aléa : 282 000 € TTC.

Indicateur de suivi / réussite

Réalisation de l'étude

Fiche action n°5-7 – Acquisition du dispositif de protection temporaire en centre-ville de Morlaix

Objectif

Après réalisation de l'analyse coût-bénéfice du dispositif de protection temporaire (fiche action n°5-5), et dans l'hypothèse où cette ACB aura démontré l'opportunité économique de ce dispositif, la Ville de Morlaix procédera à son acquisition.

Description de l'action

Le Syndicat Mixte appuiera la Ville de Morlaix pour la préparation de la consultation par publique en vue de l'acquisition du dispositif répondant aux caractéristiques technico-économiques les mieux adaptées au besoin de protection préalablement défini.

Territoire concerné

Ville de Morlaix

Echéancier prévisionnel

Cette opération, si elle s'avère pertinente, ne sera pas réalisée dans le cadre de la convention du PAPI d'intention. Elle interviendra ultérieurement à la convention après conclusion des actions 5-5 et 5-6.

Plan de financement

Sans objet

Indicateur de suivi / réussite

Acquisition du dispositif de protection temporaire

Fiche action n°5-8 – Etude diagnostic de la vulnérabilité des réseaux

Objectif

Lors des inondations récentes, au-delà des dommages directs et des impacts économiques liés à l'interruption d'activité des commerces du centre-ville de Morlaix, la perturbation des principaux réseaux a entraîné des dysfonctionnements sur le territoire de Morlaix Communauté², au-delà de la zone inondable. Une étude de la vulnérabilité de ces réseaux, et plus particulièrement des équipements sensibles (transformateurs du réseau électrique par exemple), est envisagée afin d'apprécier les modalités, techniques et/ou organisationnelles, pour réduire cette vulnérabilité.

Description de l'action

Afin de mener un diagnostic efficace des réseaux, il convient de mobiliser et d'impliquer les différents gestionnaires. Il est donc prévu que le chargé de mission PAPI engage dans un premier temps un travail d'identification des responsables de ces réseaux sur le territoire de Morlaix Communauté puis constitue un groupe de travail associant les gestionnaires de réseaux et les différents représentants des services techniques de la ville de Morlaix et de Morlaix Communauté.

Les réseaux dont l'étude de vulnérabilité est envisagée seront : le réseau électrique, le réseau gaz, le réseau de distribution d'eau potable, le réseau d'assainissement, les réseaux de télécommunication, les réseaux de transports (infrastructures et organismes de transport public) et de gestion des déchets.

L'étude vise avant tout à identifier et qualifier la vulnérabilité non pas tant des linéaires (peu vulnérables par le type d'inondation concernée) mais des équipements sensibles (transformateurs du réseau électrique, postes de détente pour le gaz, stations de reprise du réseau d'eau potable, points de relevage ou de refoulement du réseau d'assainissement, etc.). Pour les linéaires routiers, il s'agira d'apprécier les impacts des interruptions de circulation. Elle doit déboucher sur l'identification de solutions techniques et organisationnelles susceptibles de réduire la vulnérabilité des différents réseaux.

Afin de conduire et d'animer le groupe de travail en vue d'identifier les vulnérabilités et les mesures correctrices envisageables, le Syndicat recruterá un expert pour l'épauler (prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage).

Territoire concerné

Morlaix Communauté

Modalités de mise en œuvre

Le Syndicat sera maître d'ouvrage de l'étude diagnostic.

Echéancier prévisionnel

² Le territoire de Morlaix Communauté couvre l'intégralité du bassin versant de la rivière Morlaix.

Deuxième année du PAPI d'intention

Plan de financement

Le budget de l'assistance à maîtrise d'ouvrage est estimé à 12 000 € TTC.

Syndicat Mixte du Trégor	Etat	Conseil départemental du Finistère	Morlaix Communauté	Ville de Morlaix
6 000 €	6 000 €	*	-	-
50 %	50 %	-	-	-

* Plafond des dépenses subventionnables pour les actions 5.1, 5.3, 5.8 relevant des études et diagnostic d'aide à la décision concernant la réduction de la vulnérabilité atteint. (90 000 € sur 3 ans et taux d'aide à 30%).

Indicateur de suivi / réussite

Réalisation de l'étude

Fiche action n°6-1 – Compléments et révision de l'étude avant-projet du programme d'aménagements pour la protection contre les crues de la rivière Morlaix : mise à jour de l'étude de 2004

Objectif

L'étude de 2004 réalisée par ISL et intitulée « Etude des mesures de protection contre les inondations dans les bassins versants de la rivière de Morlaix » a identifié 15 sites potentiels. Les choix méthodologiques de l'époque ont restreint le nombre de sites potentiels. Il s'agit donc d'élargir les critères de sélection et d'intégrer le cas échéant de nouveaux sites. Les impacts hydrauliques et les coûts de réalisation seront revus en fonction.

Description de l'action

L'étude ISL de 2004 a dans un premier temps procédé à une caractérisation des bassins versants et l'étude de la dynamique des crues. Dans un second temps, des propositions de mesures de protection contre les inondations ont été faites. Enfin, une étude d'avant-projet a été conduite pour le scénario retenu.

Après avoir identifié le potentiel de rétention sur le bassin versant, l'étude a réalisé une modélisation hydrologique, afin d'établir la relation entre le volume stocké et l'abaissement de la ligne d'eau sur Morlaix. Ensuite, les différents aménagements envisageables pour la rétention ont été étudiés, selon essentiellement trois types : une modification d'ouvrages hydrauliques existants en travers des cours d'eau afin de stocker davantage d'eau en amont de cet ouvrage par rapport à la situation actuelle (il s'agit là de la quasi-totalité des aménagements envisagés) ; la réalisation de levées transversales dans le lit majeur (un site retenu) ; une gestion optimisée des plans d'eau existants (un site envisagé). L'étude a enfin estimé l'influence du sur-stockage sur les débits. Cette étude avait fait l'objet d'une large information auprès des communes concernées par les sites pressentis pour des aménagements.

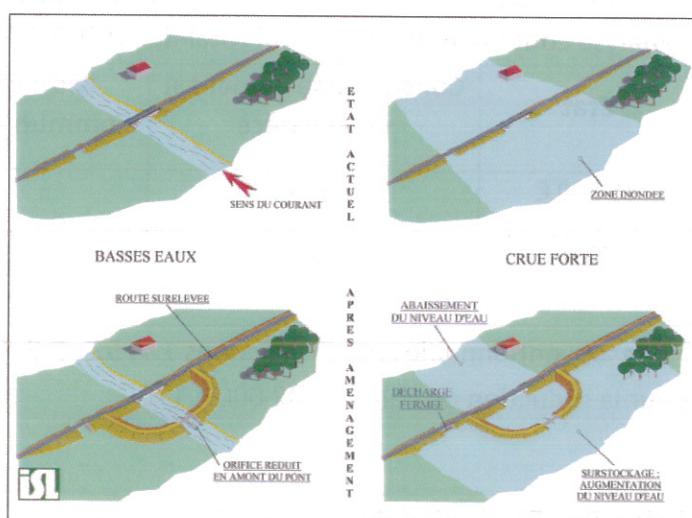


Schéma de principe des aménagements de surstockage (ISL 2004)

L'étude projetée dans le cadre du PAPI d'intention vise à rechercher des sites de ralentissement dynamique complémentaires à ceux identifiés par l'étude ISL de 2004, afin d'étudier plus avant les potentialités de sur-inondation des zones d'expansion des crues existantes, l'étude de 2004 ayant privilégié les sites avec remblais routiers existants. Il s'agit donc d'identifier des champs d'expansion fonctionnels (ou dont la fonctionnalité a été réduite par des aménagements, type endiguement) et d'étudier les modalités techniques envisageables pour améliorer significativement leur capacité de stockage (faciliter les débordements, créer ou rehausser des endiguements...).

Sur la base de ce nouveau programme d'aménagements de ralentissement dynamique, une mise à jour de l'opportunité hydraulique puis économique (ACB et AMC) de l'ensemble des sites définitivement retenus devra être conduite. Comme en 2004, l'ensemble des études (fiches 6-1 à 6-2) fera l'objet d'une large information auprès des communes du bassin versant, et plus particulièrement des communes concernées par les aménagements potentiels. Les habitants seront également informés, et tout particulièrement les propriétaires fonciers. Cette information et cette concertation se feront notamment dans le cadre des instances de pilotage du PAPI mais aussi du SAGE. Elles seront portées par le Syndicat et son chargé de mission PAPI.

Territoire concerné

Le bassin versant.

Modalités de mise en œuvre

L'ensemble des études (recherche de sites complémentaires, mise à jour de l'intérêt hydraulique et de l'opportunité économique de l'ensemble des sites retenus) sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte.

Echéancier prévisionnel

Années 1,2 et 3 du PAPI.

Plan de financement

Coût des études : 72 000 € TTC pour la mise à jour de l'étude de 2004 et 18 000 € TTC pour la mise à jour de l'analyse coûts-bénéfices ; soit un total de 90 000 € TTC.

Syndicat Mixte du Trégor	Etat	Conseil départemental du Finistère	Morlaix Communauté	Ville de Morlaix
18 000 €	45 000 €	27 000 €*	-	-
20 %	50 %	30 %	-	-

* Montant des dépenses subventionnables pour les actions 1.7, 5.5, 5.6, 6.1 relevant d'études d'aide à la décision pour la réduction de l'aléa : 282 000 € TTC.

Indicateur de suivi / réussite : Réalisation des études.

Fiche action n°6-2 – Etude juridique et foncière du programme d'aménagements (ralentissement dynamique) pour la protection contre les crues de la rivière Morlaix

Objectif

L'étude ISL 2004 complétée débouchera sur un nouvel avant-projet des aménagements de rétention susceptibles de protéger les zones aval exposées contre les crues de la rivière Morlaix. Cette étude aura permis de définir les grandes orientations techniques de l'opération et les caractéristiques principales des solutions proposées puis d'étudier partiellement la faisabilité technique de l'opération, l'implantation des ouvrages, le dimensionnement hydraulique et les principes constructifs.

Ce projet prévoit de ramener des débits de l'ordre de 30m³/s sur chaque rivière (débits que les galeries amont ne peuvent absorber), débits estimés entre 10 et 20 ans, à des débits de l'ordre de 20m³/s (que les galeries amont sont capables d'absorber). Les modèles montrent néanmoins que des débordements subsistent à l'amont, essentiellement au niveau des entonnoirs.

Il s'agit de poursuivre l'étude d'avant-projet par une étude juridique et foncière des sites identifiés pour le ralentissement dynamique.

Description de l'action

Le principe de ces aménagements de sur-stockage repose notamment sur la réduction de la section d'écoulement d'ouvrages (pont cadre, dalot). Les ouvrages de contrôle ont été dimensionnés pour obtenir une efficacité optimale du champ d'inondation. Pour les sites identifiés en 2004, celui-ci n'est jamais constitué de cultures.

En préalable à la réalisation de la phase travaux (post PAPI d'intention), il est envisagé de réaliser une étude :

- A caractère juridique : il s'agit d'identifier précisément les gestionnaires des ouvrages dont il est prévu de modifier la section puis d'étudier la faisabilité juridique et le cadre contractuel dans lequel cette modification pourrait s'inscrire.
- A caractère foncier : il s'agit de réaliser un recensement parcellaire de tous les sites (ceux de 2004 et ceux de la nouvelle étude) pour identifier les propriétaires concernés par la modification des conditions d'inondation puis de définir le cadre juridique dans lequel inscrire de telles modifications (nécessité d'une servitude de surinondation par exemple).

Territoire concerné

Les sites de ralentissement dynamiques identifiés par l'étude ISL révisée et les nouveaux sites potentiels (Action n°6-1).

Modalités de mise en œuvre

Cette étude juridique et foncière sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte.

Echéancier prévisionnel

Années 1,2 et 3 du PAPI.

Afin de tenir compte des contraintes juridiques et foncières des sites identifiés, le Syndicat Mixte du Trégor engagera les actions 6-1 et 6-2 de manière concomitante.

Plan de financement

Le budget estimé est de 42 000 € TTC (18 000 € TTC d'étude juridique et 24 000 € TTC de recensement parcellaire et prise de contact avec les propriétaires).

Syndicat Mixte du Trégor	Etat	Conseil départemental du Finistère	Morlaix Communauté	Ville de Morlaix
8 400 €	21 000 €	12 600 €	-	-
20 %	50 %	30 %	-	-

Indicateur de suivi / réussite

Réalisation de l'étude

		Axe 0 : Animation																						
		SMT					Etat					Conseil départemental du Finistère					Morlaix communauté				Ville de Morlaix			
		Coût total	Participation	2016	2017	2018	Participation	2016	2017	2018	Participation	2016	2017	2018	Participation	2016	2017	2018	Participation	2016	2017	2018		
0	Animation	180 000	36 000	12 000	12 000	12 000	72 000	24 000	24 000	24 000	72 000	24 000	24 000	24 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

		Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque																						
		SMT					Etat					Conseil départemental du Finistère					Morlaix communauté				Ville de Morlaix			
		Coût total	Participation	2016	2017	2018	Participation	2016	2017	2018	Participation	2016	2017	2018	Participation	2016	2017	2018	Participation	2016	2017	2018		
1-1	Repères de crues	4 320	864	864	0	0	2 160	2 160	0	0	1 296	1 296	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1-2	Echelles limnimétriques	3 480	696	696	0	0	1 740	1 740	0	0	1 044	1 044	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1-3	Document de vulgarisation	10 800	2 160	2 160	0	0	5 400	5 400	0	0	3 240	3 240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1-4	Maquette pour les scolaires	16 800	3 360	3 360	0	0	8 400	8 400	0	0	5 040	5 040	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1-5	Exposition itinérante	18 000	3 600	3 600	0	0	9 000	9 000	0	0	5 400	5 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1-6	Sensibilisation des élus	5 400	1 080	360	360	360	2 700	900	900	900	1 620	540	540	540	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
1-7	Etude de l'aléa submersion marine	60 000	12 000	2000	10 000	0	30 000	5000	25 000	0	18 000	3000	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Total	118 800	23 760	13 040	10 360	360	59 400	32 600	25 900	900	35 640	19 560	15 540	540	0	0	0	0	0	0	0	0		

		Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens																						
		SMT					Etat					Conseil départemental du Finistère					Morlaix communauté				Ville de Morlaix			
		Coût total	Participation	2016	2017	2018	Participation	2016	2017	2018	Participation	2016	2017	2018	Participation	2016	2017	2018	Participation	2016	2017	2018		
5-1 / 1	Dispositif de diagnostic et d'accompagnement habitants	13 200	2 640	1320	1320	0	6 600	3300	3300	0	1 980	990	990	0	1 980	990	990	0	0	0	0	0	0	
5-1 / 2	Dispositif de diagnostic et d'accompagnement entreprises	166 800	41 700	20850	20850	0	33 360	16680	16680	0	25 020	12510	12510	0	33 360	16680	16680	0	33 360	16680	16680	0	0	
5-2	Acquisition de batardeaux (hors pose)	480 000	240 000	120000	120000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000	60000	60000	0	120 000	60000	60000	0	0	
5-3	Diagnostic vulnérabilité équipements publics	9 000	2 250	2 250	0	0	4 500	4 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 250	2 250	0	0	0	
5-4	Travaux réduction vulnérabilité équipement publics	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000	50000	50000	0	0	0	
5-5	Etude technique pour le projet de protection temporaire	18 000	3 600	0	0	3 600	9 000	0	0	9 000	5 400	0	0	5 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5-6	ACB pour le projet de protection temporaire	48 000	9 600	0	0	9 600	24 000	0	0	24 000	14 400	0	0	14 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5-7	Acquisition du dispositif de protection temporaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5-8	Etude vulnérabilité réseaux	12 000	6 000	0	6 000	0	6 000	0	6 000	0	30% *	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Total	847 000	305 790	144 420	148 170	13 200	83 460	24 480	25 980	33 000	46 800	13 500	13 500	19 800	155 340	77 670	77 670	0	255 610	128 930	126 680	0		

		Axe 6 : Ralentissement des écoulements																						
		SMT					Etat					Conseil départemental du Finistère					Morlaix communauté				Ville de Morlaix			
		Coût total	Participation	2016	2017	2018																		

<tbl_r

Annexe 3 : Tableau financier général et tableau prévisionnel annuel

Axe 0 : Animation																	
Ref. Fiche Action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	COUT (€)	COUT GLOBAL (€)	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Conseil Départemental du Finistère	% Part.	Morlaix Communauté	% Part.	Ville de Morlaix	% Part.
0-1	Equipe projet	SMT	180 000	180 000		36 000	20%	72 000	40%	0	0%	72 000	40%	0	0%	0	0%

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque																	
Ref. Fiche Action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	COUT (€ HT)	COUT GLOBAL (€)	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Conseil Départemental du Finistère	% Part.	Morlaix Communauté	% Part.	Ville de Morlaix	% Part.
1-1	Repères de crues	SMT / Communes	3 600	4 320	TTC	864	20%	0	0%	2 160	50%	1 296	30%	0	0%	0	0%
1-2	Echelles limnimétriques	Ville de Morlaix	2 900	3 480	TTC	696	20%	0	0%	1 740	50%	1 044	30%	0	0%	0	0%
1-3	Document de vulgarisation	SMT	9 000	10 800	TTC	2 160	20%	0	0%	5 400	50%	3 240	30%	0	0%	0	0%
1-4	Maquette pour les scolaires	SMT	14 000	16 800	TTC	3 360	20%	0	0%	8 400	50%	5 040	30%	0	0%	0	0%
1-5	Exposition itinérante	SMT	15 000	18 000	TTC	3 600	20%	0	0%	9 000	50%	5 400	30%	0	0%	0	0%
1-6	Sensibilisation des élus	SMT	4 500	5 400	TTC	1 080	20%	0	0%	2 700	50%	1 620	30%	0	0%	0	0%
1-7	Etude de l'aléa submersion marine	SMT	50 000	60 000	TTC	12 000	20%	0	0%	30 000	50%	18 000	30%	0	0%	0	0%
			TOTAL	99 000		118 800			23 760		59 400		35 640				

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens																	
Ref. Fiche Action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	COUT (€ HT)	COUT GLOBAL (€)	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Conseil Départemental du Finistère	% Part.	Morlaix Communauté	% Part.	Ville de Morlaix	% Part.
5-1 / 1	Dispositif de diagnostic et d'accompagnement habitants	SMT	11 000	13 200	TTC	2 640	20%	0	0%	6 600	50%	1 980	15% *	1 980	15%	0	0%
5-1 / 2	Dispositif de diagnostic et d'accompagnement entreprises	SMT	139 000	166 800	TTC	41 700	25%	0	0%	33 360	20%	25 020	15% *	33 360	20%	33 360	20%
5-2	Acquisition de batardeaux (hors pose)	SMT	400 000	480 000	TTC	240 000	50%	0	0%	0	0%	0	0%	120 000	25%	120 000	25%
5-3	Diagnostic vulnérabilité équipements publics	SMT	7 500	9 000	TTC	2 250	25%	0	0%	4 500	50%	0	30% *	0	0%	2 250	25%
5-4	Travaux réduction vulnérabilité équipement publics	Ville de Morlaix	100 000	100 000	HT	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	100 000	100%
5-5	Etude technique pour le projet de protection temporaire	SMT	15 000	18 000	TTC	3 600	20%	0	0%	9 000	50%	5 400	30%	0	0%	0	0%
5-6	ACB pour le projet de protection temporaire	SMT	40 000	48 000	TTC	9 600	20%	0	0%	24 000	50%	14 400	30%	0	0%	0	0%
5-7	Acquisition du dispositif de protection temporaire	SMT	0	0	TTC	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
5-8	Etude vulnérabilité réseaux	SMT	10 000	12 000	TTC	6 000	50%	0	0%	6 000	50%	0	30% *	0	0%	0	0%
			TOTAL	722 500		847 000			305 790		83 460		46 800		155 340		255 610

* taux de participation de 30 % d'un montant plafond de dépenses subventionnables de 90 000 € TTC pour 3 ans pour les études de diagnostic ou d'aide à la décision relative à la réduction de la vulnérabilité (actions 5-1/1, 5-1/2, 5-3, 5-8)

Axe 6 : Ralentissement des écoulements																	
Ref. Fiche Action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	COUT (€ HT)	COUT GLOBAL (€)	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Conseil Départemental du Finistère	% Part.	Morlaix Communauté	% Part.	Ville de Morlaix	% Part.
6-1	Compléments / révision étude ISL	SMT	75 000	90 000	TTC	18 000	20%	0	0%	45 000	50%	27 000	30%	0	0%	0	0%
6-2	Etude juridique et foncière	SMT	35 000	42 000	TTC	8 400	20%	0	0%	21 000	50%	12 600	30%	0	0%	0	0%
			TOTAL	110 000		132 000			26 400		66 000		39 600				

SYNTHESE																
AXE	COUT (€ HT)	COUT GLOBAL (€)	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Conseil Départemental du Finistère	% Part.	Morlaix Communauté	% Part.	Ville de Morlaix	% Part.		
Animation	180 000	180 000	36 000	20%	72000	40%	0	0%	72 000	40%	0	0%	0	0%	0	0%
Axe 1	99 000	118 800	23 760	20%	0	0%	59 400	50%	35 640	30%	0	0%	0	0%	0	0%
Axe 5	722 500	847 000	305 790	36%	0	0%	83 460	10%	46 800	6%	155 340	18%	255 610	30%		
Axe 6	110 000	132 000	26 400	20%	0	0%	66 000	50%	39 600	30%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	1 111 500	1 277 800	391 950		72000		208 860		194 040		155 340		2			

Annexe 4 : Composition prévisionnelle du Comité de suivi

Sont représentés au Comité de suivi :

- Monsieur le Préfet du département du Finistère ;
- Madame la Présidente du Conseil départemental du Finistère ;
- Madame le Maire de la Ville de Morlaix ;
- Monsieur le Président de Morlaix Communauté ;
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix ;
- Monsieur le 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix.

Annexe 5 : Composition prévisionnelle du Comité technique

Sont représentés au Comité technique :

- La Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement ;
- La Direction départementale des territoires et de la mer ;
- Les services du Conseil départemental du Finistère ;
- Les services du Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix ;
- Les services de la Ville de Morlaix ;
- Les services de Morlaix Communauté.

Annexe 6 : Lettres d'intention de maîtrise d'ouvrage

**Syndicat Mixte
pour la gestion
des cours d'eau
du Trégor
et du Pays
de Morlaix**

Morlaix, le 1^{er} juin 2016

Le Président,
à

Monsieur le Préfet du département
du Finistère
2 boulevard du Finistère
CS 96018
29325 QUIMPER cedex

Objet : Lettre d'intention de maîtrise d'ouvrage des actions du PAPI d'intention du bassin versant de la Rivière de Morlaix

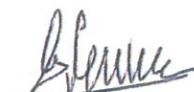
Affaire suivie par : Clément LE SAUX
papi@syndicat-tregor.fr - 02.98.15.15.15

Monsieur le Préfet,

Par délibération en date du 27 avril 2016, le Comité syndical a autorisé le Président du Syndicat Mixte du Trégor à signer la convention financière du PAPI d'intention du bassin versant de la Rivière de Morlaix. Vous trouverez ci-jointe ladite délibération.

Conformément à cette délibération, je vous informe, par la présente, que le Syndicat Mixte du Trégor se porte maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions du PAPI d'intention du bassin versant de la Rivière de Morlaix, à l'exception de l'action 5-4 pour laquelle la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Morlaix.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sincères salutations.



Le Président
Guy PENNEC

Lettre de la Ville de Morlaix à intégrer pour la signature

Annexe 7 : Réponses aux réserves et recommandations émises par la Commission Mixte Inondation

Référence de la réserve	Nature de la réserve ou de la recommandation	Réponse apportée
Réserve 1 de la CMI	Retrait de l'action 6.3 « Phase projet du programme d'aménagements (ralentissement dynamique) pour la protection contre les crues de la Rivière de Morlaix : études de la phase projet ».	Cette action a été retirée du programme d'actions de la présente convention cadre.
Recommendation 1 de la CMI	Exploiter les éléments de connaissance issus du retour d'expérience suite aux intempéries de l'hiver 2013-2014	Suite aux événements de l'hiver 2013-2014, les services de la Ville de Morlaix ont établi un rapport de gestion de crise dont les résultats ont été repris par la mission d'expertise interministérielle sur les crues de décembre 2013 à février 2014. Par ailleurs, la DREAL Bretagne a missionné le bureau d'études Design hydraulique et Energie pour mener un travail de collecte et de classement des données disponibles dans les secteurs impactés par les crues de l'hiver 2013-2014. A ce jour, les résultats de cette étude n'ont pas été communiqués.
Recommendation 2 de la CMI	Préciser les modalités de concertation pour la gouvernance du programme et élargir aux structures socio-professionnelles représentatives des enjeux économiques et environnementaux locaux	<p>Le pilotage de la démarche PAPI est organisé pour permettre la concertation de l'ensemble des acteurs locaux. Quatre instances distinctes seront installées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le comité de suivi • Le comité technique • Le comité de concertation • Les groupes de travail thématiques <p>Voir détails ci-dessous.</p>

	<p>Le comité de suivi : il regroupe le Syndicat Mixte du Trégor, la Ville de Morlaix, Morlaix Communauté, l'Etat et le Conseil départemental du Finistère. Il se réunit deux fois par an pour s'assurer de l'avancement du programme d'action et l'adéquation avec les moyens financiers alloués. Il évalue l'efficacité des actions engagées.</p> <p>Le comité technique : il regroupe les agents des services des membres du comité de suivi. Il se réunit avant chaque comité de suivi et à chaque fois que l'avancement du programme le nécessite.</p> <p>Le comité de concertation : en plus des membres du comité de suivi, il regroupe les représentants des structures socio-professionnelles représentatives des enjeux économiques et environnementaux locaux comme les chambres consulaires, l'union des commerçants du centre-ville de Morlaix, les associations locales impliquées (Bretagne Vivante, l'Association pour la prévention du risque inondation à Morlaix...). Il se réunit en fin d'année pour faire état des réalisations de l'année écoulée et des actions planifiées pour l'année à venir.</p> <p>Les groupes de travail : selon les actions, des groupes de travail pourront être constitués. Leur composition variera en fonction de la thématique traitée. Par exemple, l'action 1-4 prévoit la réalisation d'une maquette en 3D du bassin versant de la Rivière de Morlaix. De ce fait, les associations qui utiliseront l'outil dans le cadre de leurs animations seront associées à la phase de conception de l'outil. Les travaux des groupes de travail feront l'objet d'un suivi par le comité de suivi.</p>
--	--

<p>Compléter le diagnostic de territoire par une analyse de concomitance entre les phénomènes marins et fluviaux</p> <p>Recommandation 3 de la CMI</p>	<p>L'action 1-7 « Etude de l'aléa submersion marine sur la commune de Morlaix » prévoit l'analyse du risque submersion marine par conception d'un modèle hydraulique permettant la simulation d'évènements de marées et de crue concomitants. Il s'agira donc bien d'apprécier l'influence de la marée sur les débordements en centre-ville en fonction de apports fluviaux du Jarlot et du Queffleuth.</p>	<p>Prévoir un outil de modélisation du fonctionnement hydraulique du bassin versant</p> <p>Recommandation 4 de la CMI</p> <p>La synthèse cartographique du risque inondation pour une approche territoriale des orientations stratégiques à développer</p>	<p>Des analyses coûts-bénéfices avec modélisation hydraulique sont prévues pour asseoir la pertinence de chaque action structurante du PAPI d'intention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le projet de protections collectives en centre-ville de Morlaix (2ème moitié du PAPI) • la relance du programme de recherche de sites pour le ralentissement dynamique des écoulements. <p>Par conséquent, le Syndicat Mixte du Trégor ne prévoit pas de se doter, dans l'immédiat, d'un modèle hydraulique mais de demander aux bureaux d'études prestataires d'opérer ces modélisations quand nécessaires. Néanmoins, la récupération des données des études passées et de celles à venir est prévue afin de créer une base de données de modélisation dont l'exploitation pourrait être opérée en interne dans les prochaines années.</p> <p>Le dossier de labellisation a été construit sur la base de toutes les données disponibles permettant de consolider la candidature. Les données cartographiques disponibles ont été présentées en appui du dossier et sous forme d'un atlas cartographique.</p>
--	---	--	---

Recommandation 6 de la CMI	L'analyse des ouvrages de protection existants	A ce stade, il n'existe pas d'ouvrage de protection sur le territoire du bassin versant de la Rivière de Morlaix.
Recommandation 7 de la CMI	L'évaluation de l'efficacité des dispositifs existants par rapport aux événements historiques récents	<p>Le phasage du programme d'actions prévoit d'engager prioritairement la mise à disposition de matériels de protection individuelle. Ceux-ci seront installés à partir de l'automne 2016 jusqu'à l'automne 2017. Ce n'est qu'au terme de cette première phase que sera étudiée la faisabilité du projet de protection collective.</p> <p>La faisabilité du projet de protection collectives devra tenir compte facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le degré de déploiement des protections individuelles prévues entre 2016 et 2017. Plus les protections individuelles seront nombreuses, moins la pertinence d'un système de protection collective sera avérée. Les crues qui engendrent des inondations à Morlaix se caractérisent par leur courte durée (24 à 36h). La montée en charge des cours d'eau et la phase de décrue ne durent généralement que quelques heures permettant un retour à la normale relativement rapide. L'ampleur du dispositif et la logistique lourde qu'il requiert en (mobilisation d'une équipe de plusieurs agents, perturbation des conditions de circulation en centre-ville...) peuvent constituer des facteurs limitant l'efficacité de la protection.
Recommandation 8 de la CMI	Veiller à la complémentarité entre les actions menées auprès des particuliers et des entreprises et l'action de protection collective envisagée dans le centre-ville de Morlaix	<p>L'évaluation de la pertinence de la protection collective se fera par analyse coûts-bénéfices. Celle-ci devra intégrer les gains attendus par le programme de ralentissement dynamique actualisé.</p>

Annexe 8 : Convention de définition des modalités de versement des contributions financières pour les actions du PAPI d'intention de la Rivière de Morlaix cofinancées par la Ville de Morlaix et Morlaix Communauté



Convention de définition des modalités de versement des contributions financières pour les actions du PAPI d'intention de la Rivière de Morlaix cofinancées par la Ville de Morlaix et Morlaix Communauté

Entre,

le Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix, représenté par Monsieur le président du Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix

et

Morlaix Communauté, représentée par Monsieur le Président de Morlaix Communauté,

et

la Ville de Morlaix, représentée par Madame le Maire de Morlaix,

Vu la convention-cadre du PAPI d'intention du bassin versant de la Rivière de Morlaix établie pour les années 2016-2018, entre l'Etat, le Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix, le Conseil départemental du Finistère, Morlaix Communauté et la Ville de Morlaix,

Vu l'annexe financière de la convention-cadre du PAPI d'intention du bassin versant de la Rivière de Morlaix établie pour les années 2016-2018,

La présente convention définit les modalités de versement des participations financières de Morlaix communauté et la Ville de Morlaix aux actions du PAPI pour lesquelles le Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix est maître d'ouvrage.

Article 1 – Liste des actions du PAPI d'intention du bassin versant de la Rivière de Morlaix cofinancées par Morlaix Communauté et la Ville de Morlaix :

Les actions financées par Morlaix Communauté et la Ville de Morlaix concernent l'Axe 5 – Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens :

- Action 5 – 1 / 1 : Dispositif de diagnostic et d'accompagnement habitants
- Action 5 – 1 / 2 : Dispositif de diagnostic et d'accompagnement entreprises
- Action 5 – 2 : Acquisition de batardeaux
- Action 5 – 3 : Diagnostic de vulnérabilité des équipements publics
- Action 5 – 4 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des équipements publics
- Action 5 – 5 : Etude technique pour le projet de protection temporaire
- Action 5 – 6 : ACB pour le projet de protection temporaire
- Action 5 – 7 : Acquisition du dispositif de protection temporaire
- Action 5 – 8 : Etude de vulnérabilité des réseaux

Article 2 – Participations financières de Morlaix Communauté et de la Ville de Morlaix aux actions de l'axe 5 - Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens :

Le tableau ci-dessous est une extraction de l'annexe financière du PAPI d'intention du bassin versant de la Rivière de Morlaix. Il rappelle la part et le montant des crédits alloués par Morlaix Communauté et la Ville de Morlaix aux actions du l'axe 5.

Action	Libellé de l'action	COUT GLOBAL (€)	SMT	% Part.	Morlaix Communauté	% Part.	Ville de Morlaix	% Part.
5-1 / 1	Dispositif de diagnostic et d'accompagnement habitants	13 200 €	2 640 €	20%	1 980 €	15%	0 €	0%
5-1 / 2	Dispositif de diagnostic et d'accompagnement entreprises	166 800 €	41 700 €	25%	33 360 €	20%	33 360 €	20%
5-2	Acquisition de batardeaux (hors pose)	480 000 €	240 000 €	50%	120 000 €	25%	120 000 €	25%
5-3	Diagnostic vulnérabilité équipements publics	9 000 €	2 250 €	25%	0 €	0%	2 250 €	25%
5-4	Travaux réduction vulnérabilité équipement publics	100 000 €	0 €	0%	0 €	0%	100 000 €	100%
5-5	Etude technique pour le projet de protection temporaire	18 000 €	3 600 €	20%	0 €	0%	0 €	0%
5-6	ACB pour le projet de protection temporaire	48 000 €	9 600 €	20%	0 €	0%	0 €	0%
5-7	Acquisition du dispositif de protection temporaire	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
5-8	Etude vulnérabilité réseaux	12 000 €	6 000 €	50%	0 €	0%	0 €	0%

Article 3 – Répartition prévisionnelle des dépenses relatives aux actions cofinancées par Morlaix Communauté et la Ville de Morlaix

Les actions cofinancées par Morlaix Communauté et la Ville de Morlaix étant programmées pour les années 2016 et 2017, la répartition des participations est établie de la manière suivante :

	Coût total	Syndicat Mixte du Trégor				Morlaix communauté				Ville de Morlaix			
		Part.	2016	2017	2018	Part.	2016	2017	2018	Part.	2016	2017	2018
Dispositif de diagnostic et d'accompagnement habitants	13 200	2 640	1320	1320	0	1 980	990	990	0	0	0	0	0
Dispositif de diagnostic et d'accompagnement entreprises	166 800	41 700	20850	20850	0	33 360	16680	16680	0	33 360	16680	16680	0
Acquisition de batardeaux (hors pose)	480 000	240 000	120000	120000	0	120 000	60000	60000	0	120 000	60000	60000	0
Diagnostic vulnérabilité équipements publics	9 000	2 250	2 250	0	0	0	0	0	0	2 250	2 250	0	0
Travaux réduction vulnérabilité équipement publics	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000	50000	50000	0
Etude technique pour le projet de protection temporaire	18 000	3 600	0	0	3 600	0	0	0	0	0	0	0	0
ACB pour le projet de protection temporaire	48 000	9 600	0	0	9 600	0	0	0	0	0	0	0	0
Acquisition du dispositif de protection temporaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Etude vulnérabilité réseaux	12 000	6 000	0	6 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	305 790	144 420	148 170	13 200	155 340	77 670	77 670	0	255 610	128 930	126 680	0	

Article 4 – Modalités de versement des contributions financières pour les actions du PAPI d'intention de la Rivière de Morlaix cofinancées par la Ville de Morlaix et Morlaix Communauté

Les participations de Morlaix communauté et la Ville de Morlaix sont échelonnées sur les années 2016 et 2017. Elles sont versées au Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix selon les modalités suivantes :

- Versement de 30% des montants figurant à l'Article 3 de la présente sous forme de provision consécutivement au vote du budget primitif de chaque cofinanceur ;
- Versement du solde en fin d'année sur justification des dépenses réalisées.

En cas de non achèvement des actions en 2017, le solde sera versé en 2018 sur justification des dépenses réalisées.

Pour la Ville de Morlaix

Pour Morlaix Communauté

M

Le Maire



Le Président



Pour le Syndicat Mixte pour la gestion des
cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix

Glenneec
Syndicat Mixte pour la gestion des cours
d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
Le Président

Place O. Kébel - CS 00999 - 29679 MORLAIX CEDEX

Tél. 02 98 15 15 15 - Fax 02 98 15 15 20